

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPET ouverts au titre de la session 2025,
- Vu l'arrêté du 30 janvier nommant le jury du troisième concours du CAPET section économie et gestion option informatique et systèmes d'information pour la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

Mme Caroline COUVIN
Professeure de lycée professionnel

Académie de CRETEIL

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 avril 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU